

N°21-12-121

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J DELANNOY), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2021.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoirs de F FAUVIAUX et de A CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Messieurs ALLOUCHERY J.M. donne pouvoir à JP PRUVOST) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A CORDIER) ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A CORDIER) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à S LAVOGEZ) ; BACQUET J. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à C LEROY) ; BEE D.

**Absents :**

Madame POULAIN P.

Monsieur BRUSSELLE D.

Madame Hélène COFFIN est élue secrétaire.

**OBJET : ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS – COMMANDE GROUPEE – AIDE A L'ACQUISITION**

**Rapporteur : Christian LEROY**

En 2010, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a organisé une commande groupée pour l'acquisition de défibrillateurs par les communes intéressées, ceci afin de mutualiser les coûts et bénéficier d'un effet d'échelle.

Le Président propose de renouveler l'expérience, en incluant la vérification et l'entretien des matériels, ainsi que les formations à leur utilisation.

Cette commande groupée serait coordonnée par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui serait chargée de la procédure de consultation.

Chaque commune s'acquittera ensuite directement auprès du fournisseur, de l'achat du matériel, de sa vérification, de son entretien, et paiera le coût des formations éventuellement dispensées.

Il est également proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres attribue une aide à l'acquisition du 1<sup>er</sup> matériel, à hauteur de 50 % du montant HT d'un appareil, sur production d'une facture acquittée, visée du Trésorier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de commande groupée pour l'acquisition de défibrillateur(s), la vérification, l'entretien du-des matériel(s), et les formations à leur utilisation,
- **DECIDE** d'octroyer une aide de **50 % du montant HT d'UN** appareil, sur production d'une facture acquittée visée du Trésorier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

